

Fégarde des princes protestants. Le nombre des partisans de la paix allait grandissant après l'avènement de Ferdinand III ; tout le monde était convaincu que les résultats de l'édit de restitution n'étaient qu'éphémères. (108). Même dans la Compagnie de Jésus, les opinions sur cette question étaient bientôt partagées. Le jésuite Forer de Tillingen avait adressé à Lamormain en sa qualité de confesseur de l'empereur une «admonitio» répudiant toute concession avec la prière d'influencer le souverain en ce sens, tel étant aussi son avis ; mais la paix de Prague tenait déjà compte du point de vue contraire (109) ; même dans les milieux catholiques, beaucoup de gens étaient convaincus que les buts de la guerre étaient d'ordre politique et que la paix confessionnelle en Allemagne était indispensable pour le combat contre les ennemis étrangers, particulièrement les Français. Quand la question d'une amnistie en faveur des protestants s'imposa, Ferdinand III convoqua après 1641 un conseil de conscience pour l'examiner ; Lamormain n'en fit plus partie, mais Quiroga. (110). Des théologiens impériaux affirmèrent en avril 1646 que sous la contrainte de la situation du moment, l'empereur pouvait bien autoriser l'aliénation perpétuelle de biens ecclésiastiques. Chigi, légat pontifical à Münster, s'y opposait comme par le passé, de même que Camillo Melzio qui était alors nonce à Vienne. Celui-ci demanda à Lamormain, Quiroga et au Père Gans, confesseur de l'empereur, d'appuyer son point de vue, mais il fut écouté seulement par le jésuite luxembourgeois (111), qui maintenait donc son opinion d'autrefois sur la question de ces domaines et de l'édit de restitution, quoique la situation militaire fût complètement différente.

En effet, il s'attribuait le rôle prépondérant dans l'élaboration de cet édit qu'il considérait comme son oeuvre personnelle qu'il ne pouvait ni ne voulait désavouer. Mais quant aux possessions des princes séculiers protestants, il s'était rallié au point de vue de la paix des confessions d'Augsbourg qui accordait la tolérance religieuse aux luthériens. Quand Ferdinand III lui demanda en 1646 son avis sur l'extension à la Hongrie des lois concernant la tolérance, il lui conseilla de se conformer au conseil du Père Becanus qui avait recommandé déjà en 1620 à Ferdinand II de maintenir dans ce pays les concessions faites par Maximilien II en fait de pratiques religieuses (112).

Lamormain n'eut plus aucune part à la dernière polémique du jésuite Wangnereck contre toute concession dans la question des biens ecclésiastiques ; celui-ci avait trouvé un adversaire dans la personne du Père Vervaux, confesseur de Maximilien de Bavière. Il décéda le 22 février 1648 dans la maison des profès de Vienne, quelques mois avant la signature des traités de paix de Münster et d'Osnabrück. Deux ans auparavant, il avait encore assisté au chapitre provincial de Graz où il avait fêté aussi le cinquantenaire de son ordination sacerdotale.

Les affaires politiques et les intérêts confessionnels étant entremêlés à cette époque et envisagés généralement de ce dernier point de vue, l'influence de Lamormain sur Ferdinand II, prince extrêmement scrupuleux, était sans doute bien grande. La preuve de ce fait consiste dans le grand nombre et la multiplicité des quémandeurs qui demandaient son